



Les Auxiliaires des Aveugles 59

Délégation Nord
38 rue Wicar • 59520 Marquette-lez-Lille

BULLETIN DE DON/ADHESION – ANNÉE 2024

Mme/Mlle M. (Nom et Prénom)

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable

E-mail :

Je souhaite adhérer en 2024 à l'association Les Auxiliaires des Aveugles 59.

personne aveugle/malvoyante : 40 € (20 € après le 1^{er} juillet)

personne bénévole : 18 €

Je souhaite effectuer un don ponctuel de €, pour soutenir les actions de l'association en faveur des personnes aveugles et malvoyantes.

Je suis intéressé.e par la mise en place d'un virement régulier par prélèvement automatique et souhaite obtenir un relevé d'identité bancaire à transmettre à ma banque.

Date Signature

L'adhésion à l'association Les Auxiliaires des Aveugles 59 est obligatoire pour bénéficier des services rendus par des personnes bénévoles. Les dons à l'association, reconnue d'utilité publique, sont destinés au soutien de ses actions et donnent droit à une réduction d'impôt dans les limites prévues par la loi (sur 100 € de don, 66 € sont déductibles de l'impôt sur le revenu).

Les adhésions des bénévoles ouvrent droit à la réduction fiscale.

Le reçu fiscal sera adressé au premier trimestre 2025. Adhésion et don peuvent être réglés avec un seul chèque mais sont enregistrés indépendamment.

Voir pour eux ... Agir avec eux

Association reconnue d'utilité publique (décret du 26 mars 1974)
Contact : lesauxiliairesdesaveugles59@gmail.com - Tél. 06 99 83 68 49
Site web : lesauxiliairesdesaveugles59.fr